

27 avril 1990 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Conférence de presse de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'issue du Conseil européen extraordinaire, notamment sur l'union politique, l'union économique et monétaire, la situation en Lituanie et la réunification allemande, Dublin, le 27 avril 1990.

Mesdames,

- Messieurs,

- Le programme prévu pour cette réunion de Dublin a été tenu, c'est-à-dire que l'on a débattu de l'unification des deux Etats allemands, de la situation dans les pays de l'Est, on pourrait dire de l'Europe centrale et orientale. D'autre part, on s'est préoccupé du développement interne et externe de la Communauté : union économique et monétaire d'une part et, d'autre part, accord d'association avec les pays de l'Est.

- A cet ordre du jour, qui a donc été traité dans des conditions normales et rapides, s'est ajouté l'examen à la fois du projet belge et de la lettre de proposition du Chancelier Kohl et de moi-même sur ce que l'on appelle l'union politique.

- D'autres questions annexes qui n'ont pas de liens avec le sujet ont été évoquées et traitées : une sur la Grèce, une sur Chypre, puis les problèmes de drogue, et enfin le ou les sièges des institutions européennes.

- Voilà les contours de la discussion d'aujourd'hui. A vous maintenant, mesdames et messieurs, de me poser des questions.\

QUESTION.- En ce qui concerne ce que l'on appelle communément l'initiative Mitterrand Kohl, quel est le résultat de vos débats ?

- LE PRESIDENT.- Le résultat, je peux vous le résumer ainsi : les ministres des affaires étrangères sont habilités à préparer des propositions pour le Conseil européen de juin, en vue de décider la réunion d'une conférence intergouvernementale. Ils sont donc chargés, selon une autre expression employée au cours de la conversation, d'examiner et d'énumérer les différents modèles, les différents contenus possibles, selon le choix de chaque pays, de ce que serait cette union politique étant entendu qu'il est rappelé textuellement, que le traité sur l'union politique devrait être ratifié en même temps que le traité sur l'union monétaire, avec référence à ce texte sur l'union monétaire qui devrait être lui-même ratifié avant la fin 1992. Objectif fixé, que chacun, s'il le désire, s'efforcera de respecter, et s'il ne le désire pas de retarder. Mais enfin, on n'en est pas là.

- QUESTION.- Est-ce qu'on a une vision un petit peu plus précise de ce que pourrait être l'union politique ?

- LE PRESIDENT.- C'est justement la mission qui a été confiée aux ministres des affaires étrangères. Parce qu'il y a un large éventail de propositions qui vont de rien pour certains - un petit nombre - à beaucoup pour quelques autres. C'est précisément l'investigation demandée aux ministres des affaires étrangères. Vous n'aurez pas beaucoup à attendre, puisqu'ils devront rapporter avant la fin juin de cette année. Il y aura un mois et demi pendant lequel ce travail se fera. Je vous ai dit - l'expression est, je crois, du chancelier Kohl - il convient de définir et de

décrire les différents modèles d'union politique sur lesquels s'engagera le débat qui sera un débat assez rude sans doute, si j'ai bien entendu. On en a parlé surtout pendant le repas. Les opinions sont allées du refus et du doute à l'approbation, qui était largement majoritaire. Cette approbation doit être précisée pour savoir si on parle vraiment de la même chose, ce que je crois.

- QUESTION.- Quels sont les pays qui...

- LE PRESIDENT.- Je ne sais pas si c'est traditionnel de dire cela dans une conférence de presse. Vous savez tout en plus !

- QUESTION.- Nous avons des doutes...

- LE PRESIDENT.- Vous saurez tout. Peut-être, avez-vous des hypothèses ?

- QUESTION.- La Grande-Bretagne.

- LE PRESIDENT.- Vous ne vous trompez pas.

` Suite sur l'union politique de l'Europe `

- LE PRESIDENT.- Ensuite, il y a un pays comme le Danemark qui aurait tendance à épouser la même thèse, un pays comme le Portugal qui s'interroge. Disons qu'il doit y avoir des nuances parmi les 9 autres, mais je vous le dis uniquement parce que vous le saviez déjà...

- QUESTION.- Est-ce que la décision d'aujourd'hui vaut décision politique pour provoquer la réunion de la conférence ou bien sera-t-elle prise en juin ?

- LE PRESIDENT.- Non, je ne peux pas dire qu'elle sera convoquée. Ce que je peux vous dire, c'est que le débat sur cette convocation, sur le futur rapport des ministres des affaires étrangères aura certainement lieu en juin. Je ne peux pas préjuger des résultats du travail des ministres.

- QUESTION.- Etes-vous pleinement satisfait ?

- LE PRESIDENT.- Oui, ce que je demandais, c'est que le processus fût engagé. On ne peut pas prétendre, surtout pour une question qui s'est greffée sur un ordre du jour déjà fixé, en l'espace de quelques heures, trancher un problème de cette importance. Personne n'a eu cela en tête. Ce qu'il fallait, c'était que la préparation fût engagée, c'est le cas. Il y a même eu des débats sémantiques, certains disaient, "leur mission sera d'analyser", d'autres : "elle sera aussi de préparer" .. J'ai dit : elle sera aussi de préparer. Vous voyez que ce débat signifiait beaucoup de choses. Et moi, je leur ai dit qu'il me semblait qu'il n'était pas au dessus de nos capacités de penser en marchant...

- QUESTION.- Sur les deux unions mises en route, sur laquelle êtes-vous personnellement le plus optimiste ? C'est-à-dire, laquelle pensez-vous voir aboutir en premier ?

- LE PRESIDENT.- L'union économique et monétaire est maintenant sur des rails, à mon avis, sans retour. L'union politique est une idée qui apparaît comme neuve et audacieuse à certains et le débat sera plus difficile. Mais celui sur l'union monétaire a été difficile. Il en a été de même sur tous les projets européens. Je me souviens de la discussion qui a précédé l'acte unique où, jusqu'à cinq minutes de la fin - ces cinq minutes ayant été prolongées de plusieurs heures - il y avait encore deux pays qui s'y opposaient mordicus. Je pense que ce stade-là est dépassé, que le train vraiment lancé arrivera. Vous me demandez un pronostic, c'est celui que je fais.

- QUESTION.- Et vous avez le sentiment que les Allemands, là, jouent vraiment le jeu de l'union monétaire ?

- LE PRESIDENT.- Oui, je crois qu'ils ont franchi le stade de la réflexion et de l'hésitation.

QUESTION.- Monsieur le Président, l'opposition britannique vous a semblé forte ?

- LE PRESIDENT.- Sur l'union politique, oui. Argumentée et forte.

- QUESTION.- Cela vous a surpris ?

- LE PRESIDENT.- Non.

- QUESTION.- Les arguments de la Grande-Bretagne vous ont-ils convaincu ?

- LE PRESIDENT.- Certains arguments étaient raisonnables. Disons, que cela peut se résumer en une formule : "Je ne sais pas de quoi on parle". C'est justement pour cela qu'il faut explorer.

- QUESTION.- Cette opposition vous a semblé sans retour ?

- LE PRESIDENT.- Je ne sais pas, non. C'est-à-dire qu'une conférence intergouvernementale est d'une nature juridique particulière. Ce ne sont pas les mêmes obligations que celles du Traité de Rome sur les conditions posées à un vote. Donc, en général, les pays qui se révèlent devoir être

minoritaires, préfèrent ne pas s'isoler, donc cherchent des arrangements.\

QUESTION.- Monsieur le Président, avez-vous parlé de l'aide à apporter à M. Gorbatchev ?

- LE PRESIDENT.- Non pratiquement pas. Mais nous avons beaucoup parlé de l'aide à apporter aux pays de l'Est. Et, parmi les notes que j'ai là, il est dit que la Communauté proposera aux pays de l'Est en question des accords d'association et, si ces pays-là le désirent, des accords d'association incluant un dialogue politique.\

QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce que la situation en Lituanie a été évoquée ?

- LE PRESIDENT.- Pratiquement pas. Elle l'avait été par le Conseil des ministres. Les ministres des affaires étrangères étaient réunis à part et eux en ont parlé.

- QUESTION.- Et vous même, monsieur le Président ou le Chancelier Kohl, n'avez-vous pas été amenés à expliquer la lettre que vous avez envoyée au Président lituanien ?

- LE PRESIDENT.- Non, parce qu'elle se comprenait d'elle-même, je pense. Non, on ne m'a posé aucune question. Elle reflétait une prise de position déjà exprimée sur les Douze.

- QUESTION.- Monsieur le Président, selon une agence de presse, c'est le Président lituanien Landsbergis qui aurait demandé qu'on lui ménage une porte de sortie et ce serait à sa demande que cette initiative aurait été prise. Est-ce que vous pouvez nous le dire ?

- LE PRESIDENT.- Non, je ne confirme rien du tout.

- QUESTION.- Et d'autre part, toujours selon cette information, l'idée en serait venue, au cours de votre rencontre avec le Président Bush.

- LE PRESIDENT.- Vous nous suivez à la piste ! A la fois, ce que vous dites est loin d'être absurde, et en même temps je ne confirme rien du tout !

- QUESTION.- Monsieur le Président, on a appris aujourd'hui qu'après le gaz, après le pétrole, le charbon a été supprimé à la Lituanie, cela fait quand même tout un peuple qui est maintenant pris en otage. Est-ce que cela ne mériterait pas une aide humanitaire ?

- LE PRESIDENT.- Cette situation est inacceptable. Mais cela se passe à l'intérieur d'un pays souverain, selon ce que l'on pourrait appeler l'équilibre européen précédent, mais qui est encore en vigueur. Voilà, le problème est difficile. Nous sommes en Lituanie, à l'intérieur des frontières de l'Union soviétique, même si l'on sait bien de quelle manière en 1939, après vingt ans d'indépendance, la Lituanie s'est trouvée de nouveau sous le joug d'un pays étranger.

- QUESTION.- A défaut de solution politique, peut-on envisager au moins une aide humanitaire ? Quelques tonnes de pétrole et de charbon.

- LE PRESIDENT.- On peut sans doute l'envisager, d'ailleurs on l'envisage souvent, on en parle, mais pour communiquer avec la Lituanie, normalement, on passe par Moscou. Donc, cela nécessite un minimum d'accord avec l'Union soviétique. Cela se discute. Je ne peux pas vous donner de parole définitive sur une situation mouvante. Nous attendons évidemment une prise de position de M. Gorbatchev, pour savoir de quelle manière il conçoit lui-même le dialogue que nous appelons de nos vœux.\

QUESTION.- Est-ce que vous avez précisé les compétences que vous pensiez attribuer à la CEE en matière de sécurité, comme c'était prévu dans la lettre commune avec M. le Chancelier Kohl. Est-ce que vous avez été interrogé à ce sujet ? Est-ce que le sujet a été débattu ?

- LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, ce n'était qu'un signal de départ. Il était impossible d'aborder le débat de fond, impossible, faute de temps et compte tenu de l'ordre du jour. Tout cela a l'avantage de fixer à juin 1990 une échéance certaine. Il faudra bien qu'on prenne position là-dessus, sous présidence irlandaise, c'est-à-dire dans le premier semestre 1990.

- QUESTION.- Une question sur les institutions : est-ce que vous avez esquissé vos concepts sur le rôle du Parlement ?

- LE PRESIDENT.- Non, je vous redirai la même chose. Nous connaissons nos textes de base, on connaît les votes du Parlement, les positions de la Commission, la proposition belge, etc..., tout cela est naturellement dans les têtes, et en même temps sur les tables, mais le débat n'a pas été ouvert.

- QUESTION.- Y aura-t-il une seule conférence intergouvernementale traitant des deux unions ou deux ?

- LE PRESIDENT.- Deux.

- QUESTION.- Certains prônaient une seule...

- LE PRESIDENT.- Il y en aura deux.\

QUESTION.- Monsieur le Président, à propos du siège des institutions.

- LE PRESIDENT.- La question a été posée par moi-même. Nous avons eu un débat court mais assez net, qui n'opposait pas essentiellement la Belgique et la France, contrairement à ce que l'on pourrait croire. Nous n'avons rien contre Bruxelles, c'est une ville qu'on aime beaucoup et qu'on apprécie. Le problème n'est pas d'avoir une attitude offensive à l'égard de Bruxelles, mais défensive à l'égard de Strasbourg. Strasbourg est capitale, cela a été déterminé dès 1952, rappelé en 1965 puis en 1981 à Maastricht. Ce sont ces dispositions qui continuent d'être en vigueur, mais à Maastricht, il a été rappelé que cela était provisoire. Il faut donc que l'on conclue au plus tôt, au mois de juin. C'est-à-dire qu'au prochain rendez-vous régulier, il sera question des sièges. Quand je dis des sièges, c'est que, bien entendu, il y a le problème des institutions existantes et des décisions que je viens de rappeler, qui sont déjà anciennes, et puis il y a aussi les nouvelles institutions qui ont hâte de pouvoir s'installer.

- QUESTION.- Il va y avoir un travail préparatoire...

- LE PRESIDENT.- J'espère bien.

- QUESTION.- Qui va le faire ?

- LE PRESIDENT.- C'est la présidence irlandaise qui fera des propositions, mais le débat a déjà eu lieu déjà, et on sait déjà les lignes de force. Nous estimons que le problème n'a pas à être posé, qu'il suffit de confirmer les décisions de Maastricht, de rendre définitif ce qui n'était que provisoire.

- QUESTION.- Il s'agit donc d'une question jointe...

- LE PRESIDENT.- On parle comme cela de conférence intergouvernementale et sans doute le débat de juin tournera-t-il autour de cette question. Ma position, que je ne sais minoritaire ou majoritaire, - j'ai bien mon idée là-dessus, mais je ne peux pas le dire tant que la preuve n'a pas été faite, - est qu'on a intérêt à ce que ce soit en juin car si c'était une conférence intergouvernementale, il faudrait attendre la fin du processus, et on continuerait de s'interroger. Or le doute est mauvais pour chacune de ces villes. Elles ne peuvent pas investir, elles ne peuvent pas s'organiser, enfin, tout cela est fâcheux. Par ailleurs, les autres sièges sont en attente, on ne sait pas non plus où ils iront s'installer. Et bien entendu, nous tenons à ce que tout cela soit décidé en même temps.

- QUESTION.- Pensez-vous que la position de Strasbourg pourrait sortir renforcée par rapport au rôle que Strasbourg joue actuellement ?

- LE PRESIDENT.- C'est renforcé si ça devient définitif au lieu d'être provisoire.

- QUESTION.- Tout le Parlement va-t-il s'installer à Strasbourg ?

- LE PRESIDENT.- Je ne peux pas vous dire en plus, la discussion n'a pas porté là-dessus. Il y a eu un accord, il y a quelques semaines, sur les sessions. Nous ne sommes pas du tout entrés à l'intérieur de ce débat.\

QUESTION.- Est-ce que vous avez eu l'occasion d'expliquer aux autres Européens ce qu'est votre conception de la sécurité commune, et notamment par rapport à ce qui existe actuellement : l'Alliance atlantique ?

- LE PRESIDENT.- Que voulez-vous dire par là ? soyons tout à fait concrets.

- QUESTION.- Le papier franco-allemand parle pour la première fois d'une sécurité commune. Vous avez vu le Président des Etats-Unis, il y a une semaine. Est-ce que certains Européens aujourd'hui vous ont posé des questions sur votre conception ?

- LE PRESIDENT.- Bien entendu, on a parlé de la situation de l'Allemagne unifiée au sein de l'OTAN, et des conséquences que cela comportait par rapport à l'Union soviétique. Tous ces sujets ont été traités. J'ai moi-même expliqué, puisque je m'adresse aux journalistes français, les positions qui sont celles de la France. Il faut savoir que l'unité, l'unification des deux Etats allemands, ne comportait aucune condition, ni réticence, que c'était - mais vous m'avez entendu si souvent le dire, que je suis gêné d'avoir à le répéter - l'affaire des Allemands. Que dès lors que cela était décidé, cela devenait aussi l'affaire des autres. Les conséquences de l'unité devenaient

l'affaire des autres. Et qu'il y avait deux questions qui étaient liées aussitôt : celle des frontières et celle de la Communauté. Sur la Communauté, il n'y a pas de question à se poser, les Allemands sont parmi les leaders européens très engagés dans cette construction. Il fallait bien le dire, mais il n'y a là aucune difficulté. Les frontières, il suffit de le dire tout haut. Vous avez entendu le Chancelier Kohl, il y a quelques jours à Paris dire qu'au mois de juin les déclarations ad hoc seraient faites. Alors se greffe une autre question qui n'est pas automatiquement liée, mais l'est par voie de conséquence - tout cela est d'une logique aveuglante - l'OTAN et pas simplement l'OTAN, les alliances. La situation des armées qui se trouvent en Europe et particulièrement face à face (pour employer une expression facile à comprendre bien qu'il n'y ait pas de conflits) sur deux parties différentes de l'Allemagne appelées à devenir un seul pays. Alors cela pose et posera des problèmes multiples. On en a bien discuté.\

QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce que vous avez pris une décision concernant le financement de l'intégration de fait de la RDA dans la Communauté ?

- LE PRESIDENT.- Oui, les discussions ont été, en effet, assez longues ce matin à ce sujet.

- QUESTION.- Vous avez décidé quelque chose ?

- LE PRESIDENT.- Oui. Il n'y a pas eu de difficulté. Mais cela nécessite un raisonnement progressif, selon les étapes. Premièrement, la période pendant laquelle l'Allemagne de l'Est reste un Etat. Puis, la période pendant laquelle il y aura encore des disparités sensibles entre les deux Allemagne, même si c'est sous la même souveraineté. Enfin, la période ultérieure. La Communauté contribuera, dans le cadre normal de ces décisions antérieures : l'Allemagne de l'Est, qui sera donc une partie de l'Allemagne unifiée, aura droit au même traitement que tous les autres pays - je veux dire, l'Allemagne considérée sous son aspect à l'Est aura droit à des fonds structurels -. Enfin exactement comme quand on en a besoin sur les rives de la Méditerranée ou ailleurs. C'est le droit commun, dès lors que l'unification sera réalisée, l'Allemagne de l'Est, confondue avec l'Allemagne tout court, sera également confondue avec la Communauté ce n'est pas l'adhésion d'un 13ème Etat. C'est une opération qui se fera d'elle-même. Alors l'examen financier a été fait.

- QUESTION.- La Commission semblait souhaiter que la Communauté s'engage pour aider la RDA avant même que l'unification soit réelle...

- LE PRESIDENT.- Oui.

- QUESTION.- Il n'y a pas eu de réticences.

- LE PRESIDENT.- Non.

- QUESTION.- Du côté britannique ?

- LE PRESIDENT.- Les dispositions qui ont été adoptées l'ont été facilement. Tout dépend de ce que l'on veut dire par aider, mais enfin, l'Allemagne de l'Est entre dans le champ de l'action communautaire dès maintenant, même si elle n'est pas dans la Communauté encore aujourd'hui.

- QUESTION.- Aura-t-elle droit à toutes les institutions européennes : les banques, Eureka, etc...

- LE PRESIDENT.- Elle aura accès, en effet, à la banque d'investissement, la banque européenne, Euratom, toutes les facilités qui sont reconnues aux autres, Eurêka, etc...

- QUESTION.- La Commission semble souhaiter une aide supplémentaire comme celles qui a pu être apportée, par exemple, au Portugal avant son adhésion ?

- LE PRESIDENT.- Ce n'est pas dans le texte, il y a eu une opposition de l'Angleterre, donc c'est encore en discussion.\

QUESTION.- Un détail, qui n'en est pas un, l'accord est fait pour que la CSCE se réunisse à quel moment ?

- M. ROLAND DUMAS.- Avant la fin de l'année, les Douze retiennent la candidature de Paris.

- LE PRESIDENT.- La candidature de Paris a été soutenue par les Douze pour la tenue de la CSCE avant la fin de l'année. Cela a été décidé entre les ministres des affaires étrangères, c'est pourquoi ce n'est pas venu en débat devant moi. Mais comme il n'y a pas eu d'opposition, ce n'était pas la peine de venir en séance plénière.\